



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris/Berlin, 12 avril 2021

Amitié franco-allemande

Le Fonds citoyen franco-allemand, créé par le traité d'Aix-la-Chapelle, célèbre son 1er anniversaire et près de 300 projets soutenus

Depuis un an, le Fonds citoyen franco-allemand apporte un soutien à tous les acteurs de la société civile qui rendent l'amitié vivante entre nos deux pays. Au total, environ 300 projets ont reçu un soutien financier pour un montant total de 2,8 millions d'euros. Le 16 avril 2021 (16h-18h), le Fonds citoyen vous invite à une fête numérique.

« Une très bonne dynamique »

Benjamin Kurc, responsable du Fonds citoyen franco-allemand, rappelle le **signal fort** envoyé avec le lancement du Fonds citoyen en plein milieu de la première vague de la pandémie : *« Soudain, il y a eu une reconnaissance et un soutien financier pour l'engagement transfrontalier et citoyen. Cela a donné de la force et de l'espoir à de nombreuses personnes en cette période difficile : avec une impressionnante **résilience et créativité**, les porteurs de projets ont mis en place des actions très variées – malgré les restrictions de déplacement et de contact. »*

Avec le soutien du Fonds citoyen, près de 300 projets ont pu être financés à hauteur de 2,8 millions d'euros ces douze derniers mois : *« Cela signifie que nous avons atteint notre **objectif** de cette année – 200 projets soutenus en 2021 – déjà au premier trimestre. Dans les prochains mois, nous allons nous concentrer davantage sur des '**petits' projets** qui ont particulièrement besoin d'être soutenus – par exemple dans le cadre de notre appel à projets actuel dédié à la protection de l'environnement »,* déclare Benjamin Kurc.

Cette dynamique et ce succès sont dus aussi aux partenaires du Fonds citoyen, selon Benjamin Kurc : *« Nous leur adressons à toutes et à tous nos plus sincères **remerciements** : tout d'abord les porteurs de projet eux-mêmes, mais aussi les Référentes régionales et les Référents régionaux du Fonds citoyen ainsi que les membres de notre Conseil d'orientation, mais aussi nos collègues de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse et des ministères français et allemand. »*

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) met en œuvre le Fonds citoyen, avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse. Anne Tallineau et Tobias Bütow, secrétaires généraux de l'OFAJ, expliquent : *« Grâce au traité d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Allemagne soutiennent l'émergence d'une **société civile européenne**. L'engagement pour l'Europe est au cœur des préoccupations du Fonds citoyen franco-allemand. La pandémie nous rappelle que c'est seulement ensemble que nous pourrions relever les défis de notre temps. Nous sommes ravis de la créativité, de la résilience et de la richesse des idées portées par les initiatives citoyennes et les jumelages dans les deux pays. Voilà, l'Europe ! »*

Fonds citoyen franco-allemand

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu

Contact presse

Johanna Haag

haag@fondscitoyen.eu • 06 24 21 58 61

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [#buergerbundscitoyen](#)



Bilan : chiffres et exemples de projets

Au total, **274 projets** ont été soutenus entre le 16 avril 2020 et le 30 mars 2021. Les fonds alloués à cet effet s'élèvent à environ **2,8 millions d'euros**.

Les « petits » projets d'un montant maximal de 5 000 € sont les plus financés – ils représentent plus de la moitié des demandes acceptées. Les projets qui reçoivent jusqu'à 10 000 € ou ceux jusqu'à 50 000 € représentent chacun un peu moins d'un quart des projets financés. En outre, 5 projets phares ont reçu une subvention de plus de 50 000 €.

Un quart des projets se déroule dans le cadre de **jumelage de villes ou de coopérations régionales** ; en plus des comités de jumelage, les communes, les fédérations, les associations ou les initiatives citoyennes ont bénéficié aussi d'un soutien.

> [Veuillez trouver plus de détails sur le bilan dans ce PDF.](#)

Les **formats et les thèmes** soutenus sont très variés :

- **Culture** : projets de vidéos avec de la danse ou de la musique, expositions artistiques, concerts, festivals, atelier photo
- **Environnement** : *escape game*, soirée film, podcast
- **Questions sociétales** : échange de bonnes pratiques pour le travail avec les réfugiés ou pour l'égalité des genres chez les pompiers, plateformes numériques féministes, conférences sur le paysage des fondations, atelier contre le racisme, pièce de théâtre sur la culture du souvenir
- **Échange interculturel** : cours tandem, festival pour l'apprentissage linguistique
- **Sport** : excursion commune en canoë en région frontalière, tour à vélo écologique
- **Amitié franco-allemande** : dîner en ligne, installation lumineuse dans le cadre de la Journée franco-allemande, magazine et livre de recettes de jumelages, émissions de radio
- **Europe** : visites numériques thématiques, discussions en ligne

> [Veuillez trouver plus d'exemples de projets soutenus dans ce tableau.](#)

Anniversaire #1anFondscitoyen : vendredi 16 avril, 16h-18h

Le Fonds citoyen vous invite à une célébration numérique et interactive pour son anniversaire. Durant de **courts exposés**, 4 expertes et experts vont partager leur point de vue autour de la question : « **la coopération franco-allemande – un facteur de transformation ?** », avec un accent mis sur l'engagement numérique, l'engagement en zone rurale, l'engagement pour la protection de l'environnement et le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Il y aura ensuite la possibilité d'**échanger de manière informelle**.

> Programme & inscription : <https://www.fondscitoyen.eu/actualites/1-an-fonds-citoyen>



Retour en arrière : les étapes importantes

22 janvier 2019 – Le président de la République Emmanuel Macron et la chancelière allemande Angela Merkel signent le traité d'Aix-la-Chapelle et décident de créer un Fonds citoyen « destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes dans le but de rapprocher encore [les] deux peuples » (article 12).

1^{er} septembre 2019 – L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) initie la mise en place du Fonds citoyen à la demande des deux gouvernements. L'OFAJ est appelé à assurer le pilotage du Fonds citoyen pendant 3 ans.

16 avril 2020 – Le Fonds citoyen franco-allemand est lancé.

1^{er} septembre 2020 – Le réseau des Référentes régionales et Référents régionaux commence son travail : 14 expertes et experts pour l'engagement franco-allemand sont actifs dans toute la France et toute l'Allemagne afin d'accompagner les personnes intéressées lors du dépôt de leur demande et l'organisation de leur projet.

1^{er} décembre 2020 – Le Conseil d'orientation du Fonds citoyen se rassemble pour sa réunion constitutive. Il est composé de représentantes et représentants de la société civile, d'organisations franco-allemandes et d'institutions politiques des deux pays.

22 janvier 2021 – Le Fonds citoyen franco-allemand célèbre pour la première fois la Journée franco-allemande et soutient environ 50 projets.

3 mars 2021 – Pour la première fois, le Fonds citoyen, avec un comité, sélectionne les « projets phares » qui seront subventionnés à plus de 50 000 €.

26 mars 2021 – Le premier des deux appels à projets de l'année 2021 est publié : dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), le Fonds citoyen subventionne jusqu'à 5 000 € des actions autour du thème « protection de l'environnement et développement durable ».

16 avril 2021 – Le Fonds citoyen fête son premier anniversaire.

Le Fonds citoyen franco-allemand

Le Fonds citoyen franco-allemand conseille, met en réseau et finance les projets qui mettent en lumière l'amitié franco-allemande et l'Europe. Il soutient des projets de toutes tailles aux thèmes et formats variés et s'adresse à l'ensemble des acteurs de la société civile.

Lancé en avril 2020, le Fonds citoyen est issu du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019. Sa mise en œuvre est confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et il est financé à parts égales par les gouvernements français et allemand. Il est doté d'un budget de 2,4 millions d'euros pour l'année 2021.